



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat  
général**

# **BASSINS HOUILLERS FRANÇAIS ET MINES DE POTASSE D'ALSACE**

**(Direction du budget, 1948-1969)**

**Répertoire numérique détaillé**

établi par Françoise Pareja

1ère édition électronique

Cet instrument de recherche a été rédigé avec un logiciel de traitement de texte.  
Il est en français.  
Conforme à la norme ISAD(G) et aux règles d'application de la DTD EAD  
(version 2002).

## **Sommaire**

Houillères, situation financière et fonctionnement des exploitations (classement par bassin)..	<a href="#">7</a>
Mines domaniales de potasse d'Alsace.....	<a href="#">8</a>

**Référence**

B-0064159/1 - B-0064164/1

**Niveau de description**

Dossier

**Intitulé**

Bassins houillers français et mines de potasse d'Alsace.

**Dates extrêmes**

1948-1969

**Noms des principaux producteurs**

Direction du Budget, bureau 4A (bureau de l'énergie)

**Importance matérielle**

6 boîtes soit 0,62 mètres linéaires.

**Langue des documents**

Français

**Institution responsable de l'accès intellectuel**

Service des archives économiques et financières

**Localisation physique**

Savigny-le-Temple (77)

**Conditions d'accès**

Communicabilité selon les articles L.213-1 à L.213-6 du Code du patrimoine.

**Conditions d'utilisation**

La reproduction de ces documents est soumise au règlement intérieur de la salle de lecture du Service des archives économiques et financières.

**Modalités d'entrée**

Versement du 23 novembre 1979 portant la référence PH 068/79.

**Historique du producteur**

À l'issue de la Première Guerre mondiale, les comptes de l'État souffrent d'une désorganisation générale. Le Parlement, marquant un intérêt renforcé pour le volet financier de la décision publique, établit une distinction entre l'approche budgétaire et l'approche comptable du budget de l'État. C'est pourquoi, en 1919, la comptabilité administrative de l'État au niveau central est confiée à une nouvelle direction, la direction du budget et du contrôle financier (DBCF), tandis que son suivi au plan local (trésoreries générales) est dévolu à la direction de la comptabilité publique, qui perd son statut de direction générale. La DBCF est en fait créée en deux étapes : d'abord sous la seule forme d'un poste de directeur (loi du 20 octobre 1919), puis à partir du bureau central et du budget de la direction de la comptabilité publique, qui assurait avant 1914 la préparation et le contrôle de l'exécution du budget (décrets des 7 et 15 novembre 1919). La DBCF se développe jusqu'au milieu des années 1930 et partage avec la direction du mouvement général des fonds la conduite de la politique économique de la France. Elle reçoit la tutelle du contrôle des dépenses engagées,

dont la comptabilité a été prescrite dans chaque ministère par l'article 59 de la loi de finances pour 1891. En vertu de cette prérogative, elle peut exercer le contrôle préalable et donner un avis sur les projets de budget (loi du 10 août 1922, art. 4). Cette loi du 10 août 1922, dite loi Marin, dessaisit les ministères dépensiers de leur propre contrôle au profit de celui, exclusif, de l'administration des finances (art. 2). Au milieu des années 1930, la très grave crise financière exige une intervention de l'État plus active dans la vie économique. Le concept d'économie nationale semble traduire une nouvelle perspective, dont l'objectif majeur serait de soumettre l'activité économique à une finalité sociale. A cette occasion, la DBCF perd une partie de ses missions (décret du 14 novembre 1936). Recentrée, avec seulement quatre bureaux, sur la préparation du budget, le contrôle budgétaire et les écritures budgétaires, elle devient direction du budget et cède à cette occasion le contrôle des dépenses engagées du ministère des finances à l'inspection générale des finances ; le contrôle des administrations financières à un secrétariat général ; le contrôle des collectivités locales, offices et entreprises subventionnées, à une direction du contrôle financier et des participations publiques. Après la Libération, le développement croissant du rôle de l'État dans l'économie nationale fait de la direction du budget un instrument de conception de la politique du gouvernement. L'article 8 de la loi du 6 août 1955 attribue des pouvoirs spéciaux en matière économique, sociale et fiscale au ministre des finances : il est chargé de contresigner seul les textes prévus pour l'exécution matérielle du budget, dont le projet est établi par ses propres services (décret du 19 juin 1956). Enfin, la direction du budget joue un rôle majeur dans la préparation et la rédaction des textes de mise en œuvre des dispositions constitutionnelles relatives au mode de présentation du budget de l'État (décret du 19 juin 1956 et ordonnance du 2 janvier 1959). L'arrêté du 26 septembre 1966 instaure six sous-directions à la direction du budget : deux sous-directions à compétence générale sont chargées des synthèses budgétaires et de la fonction publique, et quatre sous-directions sectorielles se répartissent le contrôle des budgets des départements ministériels (arrêté du 23 octobre 1976). Parmi ceux-ci la gestion des affaires européennes tient une place grandissante (arrêté du 20 juillet 1989), impliquant une nouvelle adaptation structurelle, par la création d'une septième sous-direction (arrêté du 25 février 1992). En 2004, c'est par bureaux sectoriels que le nouvel organigramme de la direction et de ses services (arrêtés du 8 novembre 2004) ventile des programmes et des missions, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF) qui révolutionne le cadre d'élaboration du budget de l'État et accroît la transparence des documents budgétaires rédigés par la direction du Budget. Ces bureaux assurent également la synthèse des travaux budgétaires relatifs aux ministères ou organismes correspondants à ces programmes et missions.

Si les missions de la direction du budget restent aujourd'hui inchangées, l'histoire de la direction du Budget est marquée par de grandes dates, souvent liées à l'histoire économique et financière française, comme par exemple le plan de relance de l'économie en 2009-2010 ou l'adoption et la mise en œuvre de la nouvelle gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) en 2012.

### **Historique de la conservation**

Ces cotes sont issues d'une recotation des cotes Z-0000862 à Z-0000867.

### **Évaluation, tris et éliminations**

Les doublons ont été éliminés.

### **Mode de classement**

Ces archives ont été classées de manière thématique et géographique.

## **Présentation du contenu**

Ce fonds d'archives présente la situation financière et le fonctionnement des bassins d'exploitations minières intégrées au sein des Charbonnages de France, établissement public central, suite à la loi de nationalisation des houillères du 17 mai 1946. L'article 6 de cette loi prévoit, parallèlement à la nationalisation du charbon français, le contrôle et la réglementation par l'État de l'importation de charbon. Cet ensemble législatif crée alors un service public de l'énergie en faisant suite à la loi de nationalisation des entreprises de production, de transport et de distribution d'électricité et de gaz du 8 avril 1946 qui avait donné naissance à Electricité de France et Gaz de France. Il s'inscrit dans la volonté de l'État, après la Seconde Guerre mondiale, d'intervenir dans le secteur de l'énergie afin de relancer la production industrielle et d'améliorer les conditions de vie des ménages, notamment au travers de la planification économique. Le charbon, qui représente alors 80 % de la couverture énergétique de la France, est au cœur du premier Plan 1946-1952, dit Plan Monnet.

On y trouve également des documents relatifs à l'évolution, l'organisation et le fonctionnement des Mines domaniales de potasse d'Alsace (MDPA).

La "Société en participation pour la recherche de gisement de houille en Alsace" est créée en 1904. Malgré la découverte rapide d'un important gisement de potasse, la prospection se poursuit jusqu'en 1910. Financé par des capitaux allemands, l'exploitation du gisement commence en février de la même année. Après l'armistice de 1918 et une période de mise sous séquestre, l'État français procède le 24 mai 1924 au rachat des mines et les regroupe dans une compagnie publique qui prend le nom de Mines domaniales de potasse d'Alsace. La nationalisation est effective avec la loi du 23 janvier 1937. Les MDPA connaissent dans les années 1920 un développement considérable des installations d'extraction et de traitement du minerai. Les ventes de sels de potasse souffrent cependant des suites de la crise économique de 1929 et la production ralentit dès la fin de 1930. Après la Seconde Guerre mondiale, la mécanisation des chantiers et la mise en place de nouvelles techniques d'exploitation minière permettent un accroissement important de la productivité et de la production. Dans les années 1960 et 1970 la production se concentre sur les puits les plus importants, certains autres s'arrêtent et sont remblayés. A partir de la fin des années 1990, l'extraction s'arrête peu à peu et l'exploitation sera finalement stoppée définitivement en 2004.

## **Indexation**

Entreprise publique  
Industrie extractive  
Exploitation minière  
Houille

**B-0064159/1 – B-0064163/3**

Houillères, situation financière et fonctionnement des exploitations (classement par bassin).

1948-1968

**B-0064159/1**

Aquitaine. - Prise de participation dans différentes sociétés notamment la société d'habitation de l'Albigeois, le comptoir français de l'azote, la société toulousaine financière et industrielle du sud ouest (TOFINSO) : correspondance avec le ministre de l'industrie et du commerce, statut de l'association en participation de Saint Benoît et des différentes sociétés, note du contrôleur d'État, comptes des houillères pour 1956, correspondance des Charbonnages de France au ministre.

1948-1958

**B-0064159/2**

Blanzay. - Augmentation de la participation dans le capital de la société de développement régional du Centre Est et dans différentes sociétés : correspondance des Charbonnages de France avec le ministre de l'industrie et du commerce, statuts de la société des bétons Gaz lorraine.

1950-1964

**B-0064160/1**

Nord et Pas-de-Calais. - Augmentation des participations dans différentes sociétés, constitution d'une association en participation avec le commissariat à l'énergie atomique, la compagnie de constructions mécaniques et Air Liquide : correspondance avec le ministre de l'industrie, le délégué à l'aménagement du territoire, notes d'information, lettre du préfet du Pas-de-Calais, délibération du conseil d'administration des Charbonnages de France, note pour la direction du budget, procès-verbaux de réunions du conseil d'administration des Charbonnages de France.

1960-1968

**B-0064161/1**

Lorraine. - Prise de participation dans le capital de la société d'équipement du bassin lorrain et dans différentes sociétés de Lorraine, dont Lorraine Kuhlmann : statuts de la société d'équipement du bassin lorrain, correspondance avec le secrétaire d'État à l'industrie et au commerce, le ministre de l'intérieur, les Charbonnages de France, notes d'information, notes pour la direction du Trésor, procès-verbal du conseil d'administration des houillères.

1956-1965

**B-0064162/1**

Centre Midi. - Exploitation des usines chimiques et métallurgiques de Decazeville, prise de participation des houillères du bassin d'aquitaine, transformation des accords d'exploitation et plan d'adaptation pour le personnel : correspondance avec le ministre de l'industrie et du commerce, le président du conseil d'administration des houillères, le président des charbonnages de France, le préfet de l'Aveyron, statuts des usines, avis du Conseil d'État, rapport de l'inspection générale de l'économie nationale, extraits de presse.

1946-1964

**B-0064163/1**

Loire. - Indemnisation des titulaires de redevances foncières du bassin de Loire, rectification du montant de l'indemnité : correspondance avec le secrétaire d'État à l'industrie et au commerce, rapport de la commission de la production industrielle à l'Assemblée nationale, avis de la commission des finances à l'Assemblée, projet de décret et décret du 4 septembre 1947, rapport du président de la commission d'indemnisation.

1947-1959

**B-0064163/2**

Cévennes. - Règlement du personnel administratif des sociétés de secours minières, situation et perspectives du bassin d'Alès : correspondance avec le président des secours miniers, les Charbonnages de France, délibération du conseil d'administration des Charbonnages, note pour le ministre, correspondance entre le ministre de l'industrie et les Charbonnages de France, entre la mairie de la Grand-Combe et le Président de la République, procès-verbal du conseil d'administration des houillères du 14 septembre 1967.

1954-1968

**B-0064163/3**

Loire et Dauphiné. - Prise de participations dans différentes sociétés de développement régional : statuts du groupement d'études pour l'expansion économique du sud est, correspondance avec le ministre de l'industrie, les Charbonnages de France, compte rendu du conseil d'administration des houillères du bassin de la Loire et du Dauphiné du 29 septembre 1956, du 11 octobre 1951 et 11 avril 1963, notes pour la direction du Trésor, pour la direction du budget.

1951-1963

**B-0064164/1**

Mines domaniales de potasse d'Alsace. - État des prévisions de recettes et dépenses de 1960 à 1967 : notes d'information, correspondance avec le ministre de l'industrie (1960-1967) ; régime des mines de potasse, organisation de l'industrie de la potasse et délégation de pouvoirs, fonctionnement : textes (1937-1963) ; comptes, bilans (1959-1969).

1937-1969